

DÉPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE



Numéro d'inscription au
Registre

2023 - 03

Numéro de la Délibération

07

Effectif du Conseil : 29

Présents : 24

Absents : 05

Dont Procurations : 02

Délibération publiée le
15 JUIN 2023

Pour le Maire,

Marie-Yveline THEOBALD
PONCHATEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 16 h 00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation adressée le 02 juin 2023 et affichée à la mairie.

CONSEILLERS PRESENTS :

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Dina BELLON ; Joël ARRINDELL ; Josette TINVAL ANDRE ; Jean-Claude HOUBLON ; Cynthia PEROUMAL ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIOUS ; Marie-Line SALNOT ; Annick PARNASSE épouse MONDELICE ; Janick CHACAL ; Éric FAIRFORT ; Danielle MONDELICE ; Fred BABEL ; Mauricette CAMALET ; Yolaine BRISSAC ; Olivier ISMAËL ; David JOSUE ; José DAVISON ; Corine PEROUMAL ; Jean-Claude GLANDOR ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO.

CONSEILLERS REPRESENTES :

Ketty GOMBAULD LECOLAS (représentée par Mauricette CAMALET) ; Moïse NAPRIX (représenté par Janick CHACAL).

CONSEILLERS ABSENTS :

Hadjanie HANANY ; Lydie CRANE ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 24. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Cynthia PEROUMAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

07- PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE « CONSTRUCTION D'UN SKATEPARK ET D'UN STREET WORKOUT »

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de son projet de développement, la Commune de Baillif programme la construction d'un skatepark et d'un street workout sur le terrain cadastré AB 373, de plus de 3 000 m², situé au sein du complexe sportif, au bourg de Baillif.

Le montant de l'opération s'élève à 943 695.80 € H.T.

Son plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT
Travaux et équipements	943 695.85	ANS	754 956.64
		Commune	188 739.16
TOTAL HT	943 695.80 €	TOTAL HT	943 695.80 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de construction d'un skatepark et d'un street workout.

Article 2 : D'approuver le plan de financement de l'opération supra.

Article 3 : D'autoriser le Maire à solliciter les subventions aux partenaires financiers du projet et à signer les documents administratifs correspondants ainsi que les conventions et avenants éventuels.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

- 4 abstentions : - José DAVISON
- Corine PEROUMAL
- Jean-Claude GLANDOR
- Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

Pour Expédition Conforme

Le Maire

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU